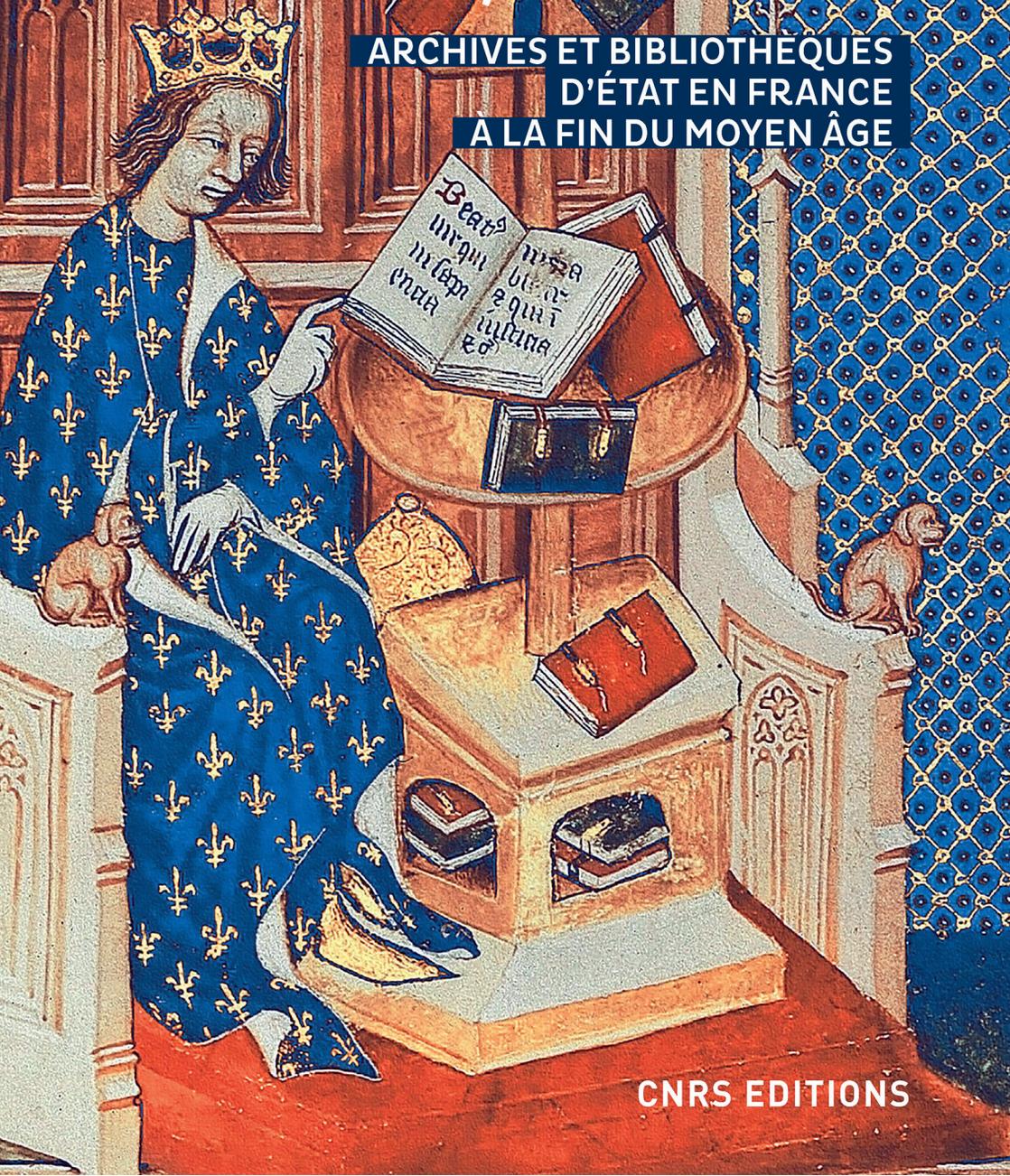


YANN POTIN

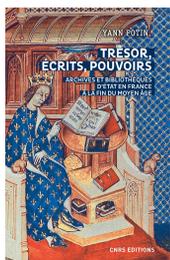
TRESOR, ECRITS, POUVOIRS

ARCHIVES ET BIBLIOTHEQUES
D'ÉTAT EN FRANCE
À LA FIN DU MOYEN ÂGE



CNRS EDITIONS

Présentation de l'éditeur



Les pouvoirs de l'écrit dans la société médiévale ne reposent pas seulement sur la capacité des institutions à le produire ou à le diffuser. Le cas particulier du royaume de France et de son État en gestation à la fin du Moyen Âge manifeste un rapport singulier à la conservation des supports et des valeurs de l'écrit dans des espaces réservés et situés au cœur des Palais et qui forment autant de « trésors ». La localisation de ces dépôts structure l'espace et la dynamique de centralisation du pouvoir capétien et assure indirectement, par leur inscription dans les espaces urbains, une présence et un pouvoir de l'écrit bien plus large : la visibilité indirecte des trésors d'écritures.

Ces « trésors » de titres, de chartes, de manuscrits informent la « sagesse » d'un souverain qui pose ainsi les fondements d'une « science de l'État ». Cet ouvrage rassemble un certain nombre d'études singulières sur le Trésor des chartes entre le XIII^e et le XVI^e siècle, et la librairie royale, dite « de Charles V », entre son installation au Louvre en 1368 et sa dispersion au début du XV^e siècle. Ces travaux sont précédés de textes généraux sur la question du statut de la fonction politique et symbolique de la thésaurisation royale.

Yann Potin travaille aux Archives nationales (département Éducation, Culture et Affaires sociales). Maître de conférences associé à l'université Paris-Nord (IDPS), il est l'un des coordinateurs, sous la direction de Patrick Boucheron, de l'Histoire mondiale de la France (Le Seuil, 2017), et co-directeur de Générations historiennes (CNRS Éditions, 2019).

Trésor, écrits, pouvoirs

Archives et bibliothèques d'État en France
à la fin du Moyen Âge

Yann Potin

Trésor, écrits, pouvoirs

Archives et bibliothèques d'État en France
à la fin du Moyen Âge

CNRS ÉDITIONS

15, rue Malebranche – 75005 Paris

Pour Claude GAUVARD

Préface

Le tribut des médiévistes

Le Moyen Âge n'a pas tenu toutes ses promesses. Aussi faut-il, pour s'en faire pleinement l'historien, apprendre à désespérer de lui. Ce fut le cas de Michelet, qui chercha avec ardeur dans l'époque médiévale l'étincelle de toutes les révolutions. Le voici tel que Yann Potin le campe, « envoûté d'archives » — entendons qu'elles l'abritent et l'ensorcellent¹. À la tête de la Section historique des archives du royaume depuis 1830, Michelet puise dans ses gisements (et notamment dans le Trésor des chartes) de quoi alimenter la forge d'écriture de son *Histoire de France*. Douze ans plus tard, en publiant son sixième tome consacré à *Louis XI et Charles le Téméraire*, l'historien républicain commence à perdre espoir. Dans le temps qu'il raconte comme dans celui qu'il vit, la révolution tarde à venir. Il faut donc hâter les choses : ce sera *Le Peuple* (1846), ce sera surtout *L'Histoire de la Révolution française* (1847-1853), et lorsque l'historien retrouve le désir d'écrire sur le Moyen Âge finissant, reprenant son récit là où il l'avait laissé, c'est pour donner forme à son impatience, en lui donnant le nom de Renaissance. L'histoire recommence au XVI^e siècle, mais avec trois cent ans de retard. Le Moyen Âge devait mener à la Révolution, la Renaissance la retarde.

Voici peut-être pourquoi l'on ne cesse, depuis Michelet, non seulement de chercher des renaissances en arrière, mais de réactiver la potentialité révolutionnaire des temps médiévaux. La dernière révolution médiévale en date est celle des usages de l'écrit. En 1979, paraissait un livre retentissant de Michael Clanchy, *From Memory to Written Record* qui réévaluait l'importance du moment médiéval dans l'histoire du gouvernement par l'écrit². Dès le XII^e siècle se nouait donc dans l'Angleterre des Plantagenets une configuration politique inédite entre scripturalisation de la mémoire, authentification des titres et conservation

1. Voir ci-dessous, p. 230. Voir aussi, pour une autre figure de cet envoûtement, Yann Potin, « Les fantômes de Gabriel Monod. Papiers et paroles de Jules Michelet, érudit et prophète », *Revue historique*, 664-4, 2012, p. 803-836.

2. Michael Clanchy, *From Memory to Written Record. England 1066-1309*, Londres, 1979, rééd. Revue et augmentée, 1993.

documentaire — l'ensemble concourant à une révolution documentaire garante de la pérennité de l'État. Jamais traduit, ce livre rôde sur l'historiographie française comme un fantôme. Il agite le remords d'un « complexe d'infériorité archivistique » de la France vis-à-vis de l'Angleterre, trouvant dans l'épisode de la perte des archives de Philippe Auguste lors de la bataille de Fréteval du 5 juillet 1194 son trauma initial, qui comme toute scène inaugurale est évidemment — Yann Potin le démontre avec brio dans les pages qui vont suivre — en grande partie reconstituée.

Les travaux de Paolo Cammarosano³ confirmaient les hypothèses et la chronologie de ce double mouvement — gonflement quantitatif de la production écrite et déploiement typologique de ses usages pragmatiques — concourant à la révolution documentaire des XII^e et XIII^e siècles⁴. Celle-ci appartient désormais au paradigme dominant de l'historiographie de l'Europe médiévale, et rares sont les spécialistes qui, tels Paul Bertrand par exemple, la remettent en cause⁵. Yann Potin fait partie d'une génération historienne qui en saisit toutes les potentialités critiques. Si les problématiques de production et de conservation documentaires n'étaient plus seulement envisagées comme des préalables à l'interprétation historique, une nouvelle alliance devenait possible entre archives de l'histoire et histoire des archives. Elle permettait du même coup d'échapper à la mauvaise querelle opposant, dans le courant des années 1990, les défenseurs de l'érudition et les promoteurs de l'anthropologie historique. Que la seconde investisse joyeusement la première : tel était le projet.

Il consistait en somme à rejouer le geste de défi de Georges Duby montant gaillardement à l'assaut de l'ancienne histoire-bataille dans son *Dimanche de Bouvines* (1973). La nouvelle histoire méprisait le récit événementiel ? Elle ne triomphera vraiment qu'en en subvertissant les codes. Dans ce livre, Yann Potin s'attaque avec la même énergie communicative à d'autres bastilles — la librairie du Louvre, le Trésor des chartes — au cœur du rapport que la mémoire d'État entretient avec l'idée de sacré. Non pour les détruire, mais au sens propre pour les profaner, ou du moins les démonumentaliser, en démontant les brico-

3. Paolo Cammarosano, *Italia medievale : struttura e geografia delle fonti scritte*, Rome, 1991, livre également non traduit.

4. Bilan d'ensemble dans Pierre Chastang, « L'archéologie du texte médiéval. Autour de travaux récents sur l'écrit au Moyen Âge », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 63-2, 2008, p. 245-269.

5. Paul Bertrand, « À propos de la révolution de l'écrit (X^e-XIII^e siècle). Considérations inactuelles », *Médiévales* 56, printemps 2009, p. 75-92.

lages de la mémoire qu'elles ne cessent de susciter. Historien chaleureux des défaites fondatrices, Yann Potin a fait de Fréteval son Bouvines : c'est toujours à partir de la part manquante de la mémoire archivée qu'il reconstitue son intrigue documentaire.

Car demeure une question : si la révolution documentaire a bien eu lieu, celle-ci concerne-t-elle d'abord les techniques de production ou les modalités de conservation de l'écrit administratif ? Dès lors que les spécialistes évaluent à 0,001 % la part des diplômes mérovingiens conservés, comment mener sereinement une histoire en longue durée le croît de papiers d'État dont les historiens de l'école des *Annales* rêvaient d'établir la « pesée globale » ? Sans doute faut-il commencer par ne pas considérer l'archivage comme un processus naturel de sédimentation, mais se faire l'historien de ce que Yann Potin appelle ici la « mise en archives ». Tel est peut-être l'apport théorique le plus puissant de l'ouvrage qu'on va lire, proposant une histoire critique de la révolution documentaire à partir de l'archéologie des institutions de savoir par lesquelles l'archive, « matérialité différée du pouvoir », acquiert sa pleine puissance en tant que réserve d'avenir⁶.

Archéologie : le mot doit nous retenir, pour peu qu'on le rétablisse dans sa robuste concrétude. Yann Potin est, indéfectiblement, historien de l'insistance des lieux et des contiguïtés monumentales. Comme dans les pages éblouissantes qu'on va lire sur la Tour du Palais du Louvre et la sacristie de la Sainte-Chapelle de Paris, il n'a pas son pareil pour repérer alignement, superposition et recouvrement. Les archéologues de métier disent de lui qu'il a, de manière aigüe, le « sens du terrain ». C'est qu'il ne cherche pas seulement dans la géographie physique les métaphores commodes du surplomb et de la sédimentation. Il sait au contraire que cette dernière ne se laisse pas réduire à une vision naïve de l'étagements des durées, dans laquelle les couches les plus anciennes demeurent docilement les plus profondément enfouies, écrasées par le poids du temps. Yann Potin se fait historien des résurgences, des érosions différentielles et des inversions de relief, et puisqu'il est aussi profondément et intimement nourri de culture psychanalytique, il ne peut s'empêcher d'interpréter cette sédimentation tourmentée comme l'un des effets de la puissance du langage⁷. Ainsi se définit sa manière si singulière, ce

6. Yann Potin. « Les archives et la matérialité différée du pouvoir. Titres, écrins ou substituts de la souveraineté ? », *Pouvoirs*, 153-2, 2015, p. 5-21.

7. Voir notamment, parmi les exemples les plus frappants de cette méthode, Id., « Saint Louis l'Africain. Histoire d'une mémoire inversée », *Afrique et Histoire*, 1, 2003, p. 23-74.

que l'on appellerait volontiers ici son style de recherche : une quête infinie de l'équilibre entre les lieux, les mots et les durées.

Quête infinie, car infiniment différée. Ce qui anime, déborde et relance cette histoire, ce sont bien ces soudaines embardees du temps qui portent le nom d'événements. On peut aisément en faire le récit, mais comment en faire l'archéologie ? Tel est le défi narratif auquel se heurte Yann Potin. Contrariant sans cesse la tentation d'une histoire régressive, l'ordre du temps se rappelle à son bon souvenir pour imposer des espèces d'espaces faisant récit de leur dispersion. Ce récit trouve à se condenser dans quelques épisodes narrés avec allégresse dans les pages qu'on va lire. On songe évidemment aux triages révolutionnaires menés par le Bureau des Titres entre 1795 et 1800 à partir desquels Yann Potin reconstitue la structure et les fonctions du Trésor des Chartes. Mais ne cédon pas à la tentation d'une analogie michéletienne trop facile mettant en miroir l'impatience de l'événement révolutionnaire et la lenteur exaspérante des durées médiévales. La force et la vigueur de son histoire archéologique des archives est qu'elle porte le feu de l'événement au cœur d'une histoire que l'on pourrait croire immobile parce que monumentale. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les pages extraordinaires qu'il consacre à la « révélation » du Trésor de Charles V (sans conteste l'un des héros de ce livre) à la veille de sa mort en 1380. Dans les archives telles que Yann Potin en restitue l'énergie, tout n'est pas document mais tout fait événement.

Sans doute cette narration a-t-elle peiné à trouver la forme savante qu'on lui découvrira ici. Comme le récit pour Louis Marin, le trésor est un piège. Il impose avec trop de clarté l'évidence de ses superpositions de sens, et qui veut les déjouer s'expose à bien des découragements, et sans doute aussi quelques déceptions. Avec la lucidité et le tact qui le caractérisent, Yann Potin les évoque dans l'avant-propos qui suit ces quelques pages, me dispensant d'en dire plus. Du roi trésorier, Yann Potin adopta immédiatement l'attitude : donner sans compter, quitte à ce que quelques indéliçats fassent circuler sous des noms d'emprunts les idées qu'il distribue avec prodigalité. Elles reviennent ici sous leur patronyme véritable, et c'est heureux.

On devinera sans peine les raisons pour lesquelles je ne m'étendrai pas davantage sur la joie et la fierté que je ressens au moment de lui céder la parole. Car dans les circonstances qu'il raconte — la soutenance mémorable d'une maîtrise d'histoire médiévale sur la Librairie du Louvre — me fut donné cette grâce que tout enseignant rêve de rencontrer un jour : celle qui consiste à recevoir un trésor de sagesse par plus jeune que soi, et de ne jamais s'en remettre tout à fait. Depuis, l'histoire

continue, et voici pourquoi il n'est pas encore temps d'en figer le cours par quelque récit compassé. Mais je peux dire d'un mot en quoi consiste cette sagesse : j'appris ce jour d'un historien de vingt et un ans (on est très sérieux quand on a vingt et un ans) qu'il ne servait à rien d'accumuler du savoir si l'on se laissait griser par son érudition, fut-elle, comme chez lui, éblouissante. J'appris, et j'apprends encore, qu'on pouvait penser *depuis* le Moyen Âge, ou d'après lui — en laissant s'étoiler les constellations de temps qu'il autorisait. L'histoire est peut-être aussi l'art de ne pas mener ses idées jusqu'au bout, mais de les laisser librement divaguer, indifférentes aux clôtures des périodes, cherchant plus loin ses points de résurgence. Le Moyen Âge n'a pas tenu toutes ses promesses ? Yann Potin n'en a quant à lui trahi aucune. Il ne fait pas ici que payer son « tribut » aux médiévistes mais leur rappelle que pour s'affirmer comme tels, ils ne peuvent plus se contenter de l'être.

Patrick Boucheron

Avant-propos

Des écrits du pouvoir aux pouvoirs du trésor : retours sur une enquête

Ce livre est né d'une évidence et d'un remords. Par le geste même du recueil, il conjure le fantôme d'une recherche passée. Circonscrite par les dix textes ici réunis, cette dernière se situe à la jointure de l'histoire de la culture écrite et de celle des pouvoirs qui, non seulement produisent et diffusent des écrits pour gouverner, mais les mettent en scène sous l'espèce et la fonction de « trésors » : trésors de savoirs sinon de « sagesse », c'est-à-dire de « sapience » et donc d'expertise, dans le cas des livres et de la « librairie », assimilée à l'origine des bibliothèques, qui les rassemble ; trésors de « titres » ou de « privilèges », c'est-à-dire de droits et de preuves juridiques et politiques dans le cas des « chartriers », que l'on considère comme la figure médiévale suprême des dépôts d'« archives ». Cette évidence est à la fois terminologique et topographique : les trésors, et au-delà de la période médiévale, associent aux reliques et aux bijoux, des écrits divers, mais précieux et dans la plupart des cas authentiques ou émanant d'une autorité, y compris savante – manuscrits, registres et plus encore actes solennels et chartes scellées.

Voici pourquoi cette étude sur les archives et bibliothèques d'État à la fin du Moyen Âge en France débute sur l'appréhension du trésor comme catégorie fuyante et objet incertain, car par nécessité indistinct et mystérieux, et pour cela inaccessible ou dissimulé au regard, y compris en partie à celui de l'historien. Selon un ordre logique et thématique qui n'est pas celui de la publication de textes – égrenée sur une décennie, entre 1999 et 2009 –, il s'agit ici de comprendre pourquoi et comment les bibliothèques, et plus encore les archives médiévales, procèdent les unes et les autres d'une forme spécifique de *thésaurisation*, inhérente, au fond, à la dignité et à la puissance sur lesquelles reposent les principes et les formes médiévales du pouvoir.

Cet ensemble de travaux sur les écritures thésaurisées, et sur la manière dont les écrits du pouvoir contribuent à forger les pouvoirs de l'écrit, dessine les contours et les détours d'une recherche doctorale interrompue. Les prémices de l'enquête, qui aurait pu devenir une étude, peuvent néanmoins donner l'aperçu d'une problématique qui

reste vive, d'autant que, sans s'assécher tout à fait, les eaux divagantes qui lui donnaient cours ont alimenté des résurgences sur des terrains analogues, alors que l'étude des cultures écrites – dans le sillage de la *Literacy* anglo-saxonne ou de la *Schriftlichkeit* germanique – est devenue dans l'intervalle, non plus une zone frontière, mais un cœur battant, voire un prérequis, à toute recherche en histoire médiévale¹.

En autant de chapitres, ces textes forment les jalons d'une enquête destinée au départ à s'insérer dans le « tribut » de l'histoire médiévale, au moment où celle-ci empruntait du reste à la langue allemande son nouveau nom de « médiévistique » et dans un laboratoire de l'université Paris 1 qui s'attacherait au terme deux ans plus tard. Avant de s'interdire devant un objet-totem – le « trésor », qui plus est « royal » – cette enquête a débuté à la fin de l'été 1996, par la reprise d'un dossier documentaire alors considéré comme clos : l'histoire et la dispersion de la librairie du Louvre et de ses manuscrits, entre 1368 et 1424. Clos en effet, ou tout du moins trop labouré pour correspondre aux critères attendus d'une maîtrise d'histoire, en raison des fameuses *Recherches sur la librairie du Louvre* de Léopold Delisle, alors plus que séculaires et couronnées par deux volumes en 1907. La confiance, et bientôt l'affection, d'une véritable « patronne », Claude Gauvard, fit le reste, c'est-à-dire l'invitation généreuse à tenter l'expérience de ce qu'on nommerait aujourd'hui une « revisite ».

Faire l'histoire d'une bibliothèque d'État apparaissait comme une façon de s'inscrire – en leur amont cependant – dans le sillage des travaux sur la culture écrite à l'époque moderne, transposée en une sorte d'histoire politique et sociale des savoirs, alors rayonnante entre les murs du séminaire de Roger Chartier à l'École des Hautes Études en Sciences sociales. Pour ne rien gâcher, l'exposition « Tous les savoirs du monde », qui accompagnait l'ouverture du nouveau site « François Mitterrand » ou « Tolbiac » de la nouvelle « Bibliothèque nationale de France » ouvrait alors ses portes et proclamait avec force que la librairie du Louvre formait bien « l'enfance de la Bibliothèque ».

Histoire d'enfances, recherche d'ancêtres et bientôt désir d'analyse critique des mythes de fondation. D'emblée, l'ombre portée du facteur historiographique et mémoriel pesait lourd dans l'attrait exercé par ce monument exténué de la tradition écrite médiévale. Le recueil des prin-

1. Au point même de faire l'objet d'une programmation académique pour le concours de l'agrégation d'histoire du second degré des sessions 2020 et 2021, sous le titre « Écrit, pouvoirs et société en Occident, du début du XI^e siècle à la fin du XIV^e siècle (Angleterre, France, péninsule italienne, péninsule ibérique) ».

cipaux inventaires de cette « librairie » trop fameuse – le manuscrit français 2 700 – étant alors inaccessible (et non encore microfilmé), pour cause d'exhibition dans ladite exposition inaugurale, il fallait commencer à travailler sur les « éditions » de Delisle, en espérant entrevoir les originaux avant le terme de l'année universitaire.

La simple idée d'un objet de recherche à double ou multiples fonds, qui pourrait contenir d'autres objets et d'autres sources, bref une recherche consacrée à « une source sur les sources », ravissait sans doute une incapacité à choisir un quelconque domaine d'expertise, à se cloîtrer dans une « spécialité » : parmi les quelques neuf cents volumes de la librairie du Louvre, il y en aurait pour tous les goûts, et il était évident que cette diversité encyclopédique pourrait au moins satisfaire une certaine boulimie et surtout compléter, pour ne pas dire initier, une connaissance bien imparfaite de l'histoire des textes médiévaux.

N'étant pas spécialiste de l'histoire du livre ou du manuscrit, mais en revanche de la période politique considérée, Claude Gauvard confia l'encadrement du travail à deux chercheurs au CNRS, issus de la meilleure érudition italienne, Carla Bozzolo et Ezio Ornato, défenseurs et militants d'une « codicologie quantitative » qui représentait un monde en soi, en dialogue, parfois compliqué, avec la tradition érudite française. A ce titre, il n'était pas question d'étudier les rares, quoique prestigieux, manuscrits de la librairie parvenus jusqu'aux temps contemporains : outre la dispersion de cette centaine de manuscrits dans les bibliothèques européennes, tout étude aurait redoublé des dizaines d'autres déjà réalisées, alors que leur statut d'épaves majestueuses ne pouvait en aucun cas être considéré comme représentatif de la collection rassemblée au Louvre. Il apparaissait que ces objets, ces manuscrits, et même ces inventaires, formaient le domaine privilégié d'un savoir qui exigeait des compétences : le mot, la méthode et l'univers « chartistes » commençaient à prendre corps dans l'horizon et le vocabulaire quotidien du travail, tout en se déployant dans la bibliographie courante. Le monde des chartes et des chartistes devint peu à peu, et plus tard plus encore, une part de l'objet de recherche. En attendant, le qualificatif prit, à la faveur du printemps 1997, à la fin de l'exposition sur le site de Tolbiac et à l'issue de plusieurs séances de travail au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, la forme d'un visage et d'une voix haut perchée initiatrice : celle de Gilbert Ouy. Pour l'apprenti paléographe quelque peu tétanisé, les encouragements et les conseils de cet éminent chercheur au CNRS tempéraient l'inquiétude d'une imposture, au cœur d'un des temples de l'érudition, chartiste, précisément.

Seule une approche quantitative des inventaires avait paru offrir une issue, sous la forme d'une base de données, comportant quelque 80 critères d'analyse et autant d'entrées que de *codices* mentionnés dans l'inventaire. Des objets manuscrits donc, et non pas tout à fait des livres, et encore moins des textes, affublés d'auteurs. Le logiciel utilisé sous le système DOS s'appelait alors tout simplement *database*, mais le travail s'acheva fort heureusement dans l'environnement Microsoft, par une migration sous Access, puis Excel. Très vite un pot-aux-roses apparut : en fait d'édition, les inventaires avaient été mélangés et moulinés par Delisle, conservateur des manuscrits, puis administrateur général de la Bibliothèque nationale durant trois décennies, pour bâtir un catalogue idéal, modelé précisément sur celui, très postérieur, de la même Bibliothèque nationale... Au cœur de l'accès aux sources originales, il y avait bien un obstacle, et donc un biais, qui d'emblée devait déporter le regard vers l'aval, et bientôt avec lui les centres d'intérêt, sur la transformation des *documents* en *sources* par les savants eux-mêmes, en préalable de toute étude possible des documents eux-mêmes.

En fait de bibliothèque royale (et a fortiori nationale), au sens moderne du terme, la librairie du Louvre apparaissait d'abord comme une réserve, ou mieux, un réservoir, destiné notamment à alimenter des dons royaux et princiers prestigieux, dans un contexte proto-curial, au sens diplomatique mais aussi idéologique du terme. Le mémoire pouvait donc se rattacher au programme rayonnant de la « Genèse de l'État moderne », incarné et porté par le médiéviste Jean-Philippe Genet : la constitution de la librairie, sa fonction de réserve de dons, comme les motifs de sa dispersion dans le contexte de la « double monarchie » issue du traité de Troyes après 1420, entendait alimenter l'étude du transfert d'une partie des fonctions ecclésiales et cléricales sur les formes de légitimation, et peut-être même d'exercice, du pouvoir royal.

Par ses multiples structures et fonctions, non directement liées à la lecture ou à l'étude, la librairie de Charles V au Louvre, héritière de celle de ses prédécesseurs au Palais de la Cité, se rattachait aux « trésors » dont le roi disposent pour forger un « pouvoir de donner » situé au cœur de l'anthropologie politique féodale, sinon médiévale : « est biau tresor a un Roy avoir grant multitude de livres », dit le chevalier au clerc du *Songe du Vergier*, joyaux rare de la librairie du Louvre composé pour Charles V en personne. Cette sentence fut comme un sésame pour la suite de l'enquête.

La confrontation entre le contenu de certains manuscrits spécifiques conservés dans la librairie et la fonction politique et socio-culturelle dessinée par l'analyse quantitative d'inventaires ressaisis d'abord

comme une part de la comptabilité des biens royaux, acheva de convaincre un jury de fin de maîtrise, auquel était venu s'adjoindre, notamment pour cause de réserve de manuscrits astrologiques (près du tiers du contenu de la librairie), Jean-Patrice Boudet, mais aussi Patrick Boucheron, en tant que spécialiste de l'histoire des pouvoirs du Moyen Âge tardif. Il était depuis quelques mois la parole incarnée et fulgurante d'un enseignant hors du commun sur les bancs de l'École normale supérieure de Fontenay/Saint-Cloud. Il m'apparut comme un interlocuteur rare, quoique exigeant, sorte de grand frère bienveillant et protecteur, qu'il n'a jamais cessé d'être depuis lors.

Parti de la contre-généalogie d'une bibliothèque d'État, l'enquête reconstituée par le recueil se poursuit deux ans plus tard, après l'agrégation d'histoire, par la découverte d'un objet pratiquement symétrique à la librairie royale : la série qui formait le « noyau » historique, et plus encore topographique, des Archives nationales était désignée depuis le XIV^e siècle non seulement comme « un », mais comme « le » trésor des chartes. D'emblée, ce que la tradition savante et patrimoniale considérait comme l'origine des archives royales, depuis Philippe Auguste, et non plus seulement Charles V un siècle et demi plus tard, affichait, avec une enflure rhétorique évidente, une fonction thésaurisante et une symbolique thésaurisatrice. Olivier Guyotjeannin avait publié en 1996 un article séminal, qui dès son titre², offrait un nouveau sésame : en 1379, Charles V lui-même considérait que son fidèle garde du trésor des chartes, Girard de Montaigu, méritait la dignité (et les émoluments afférents) de « trésorier » des chartes, prolongeant avec force la rhétorique du *Songe du Vergier*. L'acte de nomination affirmait en effet que « son » trésor des chartes pouvait être considéré comme « *super omnes thesauros rerum temporalium* », c'est-à-dire littéralement, « au-dessus de tous les autres trésors temporels ». La métaphore était d'autant plus subtile qu'elle contenait une résonance spatiale effective : le trésor des chartes était conservé depuis la fin du XIII^e siècle, et pour les cinq siècles qui suivirent, au-dessus des trésors d'orfèvrerie qui garnissaient les très nombreuses reliques des sacristies basses et hautes de la Saint-Chapelle du Palais de la Cité à Paris.

Fascinée et emportée par la conjonction des mots, des lieux et des sources en miroir, l'enquête se dilatait donc encore, sous le regard, les

2. Olivier Guyotjeannin, « *Super omnes thesauros rerum temporalium* : les fonctions du Trésor des chartes du roi de France (XIV^e-XV^e siècles) », in : Kouky Fianu et Daniel J. Guth (éd.), *Écrit et pouvoir dans les chancelleries médiévales : espace français, espace anglais. Actes du colloque de Montréal*, 1995, Louvain-la-Neuve, FIDEM, 1997, p. 109-131.

conseils et les encouragements généreux d'un chartiste, promoteur avec grâce et discrétion, d'une « érudition transfigurée » en véritable mutation du regard et des styles de la tradition savante. Sa libéralité et son inspiration intellectuelle traverse une grande part des pages de ce recueil, à commencer par celles du chapitre IX dont il est le co-auteur. C'est donc l'occasion de remercier plus vivement encore Olivier Guyot-jeannin d'en avoir accepté ici la republication.

En élargissant l'enquête de la bibliothèque du Louvre au Trésor des chartes de la Cité, tout en traversant l'immense massif historiographique des palais médiévaux et de la Sainte-Chapelle (avec la tentation de s'y attarder et de les associer à l'objet de recherche – reliques de la Passion comprises), le défi de la « revisite » d'un continent galvaudé devenait plus vaste encore. D'autant qu'à la différence de la librairie du Louvre, les anciens inventaires conservés du Trésor des chartes sont très nombreux, déployés sur une durée plus longue, et, par-dessus tout, une grande partie des écrits originaux eux-mêmes (chartes, registres voire rares épaves de documents administratifs ou financiers) font toujours partie d'un trésor embaumé dans l'actuel série J des Archives nationales.

Aimanté au départ par la généalogie critique des institutions contemporaines qui concentrent et conservent les archives d'État ainsi que le patrimoine manuscrit et bibliographique national, l'enquêteur s'est peu à peu déplacé vers elles, et plus tard en leur sein. Un pouvoir d'attraction et une logique d'« observation participante », bientôt de « participation observante », se mirent en œuvre irrésistiblement, au point de déterminer à l'automne 2003 une inflexion peu compréhensible à son entourage : au lieu de retrancher dans la matière, un remords de scolarité et d'apprentissage conduisit à traiter une partie du questionnaire initial sous la forme d'une thèse de l'École nationale des chartes, soutenue en 2007.

Sans pouvoir encore l'avouer tout à fait, un point de non-retour était atteint : en opposant, dans le titre même de cette dernière étude le « Trésor des chartes » à sa très longue « mise en archives », du XIII^e au XIX^e siècle, notamment à travers l'épisode décisif du patrimoine révolutionnaire, il s'agissait bien de dégager une approche particulière où histoire et archives se nourrissent et s'inventent mutuellement. En vue de dénaturer les logiques de « l'archivage », et plus globalement de la conservation des documents, cette « mise en archives » entendait faire écho, par un écart de langage, autant à un effet de mise en scène qu'aux enjeux d'un pari sur l'avenir – mais par la sélection du passé : ce pari fut celui d'un transfert vers une histoire archéologique des archives,

des institutions et des savoirs qui s'attachent à leur donner statut. Histoire régressive et de longue durée donc, mais d'abord contemporaine.

La première partie de ce recueil témoigne de l'extension maximale des limites de l'enquête : l'objet « trésor » aux contours incertains (chapitre I) se dilate, sans pour autant tout à fait se dissoudre. À défaut de pouvoir traquer de manière homogène et comparative la logique systémique des « trésors », en refusant au préalable d'en faire de simples « collections » (chapitre II), la figure du pouvoir « trésorier » (chapitre III) s'est imposée comme catégorie exploratoire, tout en devenant une chasse-trappe chronologique et finalement méthodologique. Les trois chapitres qui forment la teneur de la première partie du livre agrègent donc les scories d'une forge enrayée, mais vivante.

À partir d'un questionnaire en manière d'horizon d'attente, les trois chapitres de la seconde partie se confrontent à la critique des sources et des inventaires qui permettent d'appréhender en tant que telle ce que nous nommons par commodité « bibliothèque » (chapitre IV), et, à l'inverse, cherchent à la rattacher au dispositif englobant et extensif du trésor (chapitre V). La librairie royale y est mise à l'épreuve de ses usages et de ses fonctions politiques, à travers l'épisode de la régence de 1380 (chapitre VI), qui préfigure la logique domaniale et mobilière qui présidera à la dispersion de la collection après 1422, à la faveur d'une mutation politique encore plus décisive.

La troisième partie, consacrée au Trésor des chartes des rois de France, propose tout d'abord une rapide vue d'ensemble sur le rapport de la royauté médiévale à « ses » archives (chapitre VII). L'histoire de la constitution d'un dépôt, chargé de rendre à la fois sensible et légitime un pouvoir par l'accumulation des traces prétendues de sa propre histoire, y compris rêvée ou imaginée (chapitre VIII), débouche sur ce constat : le Trésor des chartes, par sa fossilisation précoce comme par son pouvoir de survivance topographique au sein de la Sainte-Chapelle, participe de la « fabrique de la perpétuité » monarchique, autant qu'il s'avère un instrument juridique rétroactif de la souveraineté royale, et bientôt nationale. Changeant d'échelle, en se concentrant sur l'analyse de la tradition archivistique des fameuses « enquêtes administratives » de Saint Louis, le chapitre IX cherche à élaborer une méthode spécifique, qui mêle à la fois histoire archivistique, archéologie régressive du dépôt des pièces d'archives et histoire de la mémoire historiographique. Le chapitre X s'achève enfin par une autre archéologie – celle de l'espace même du trésor. Il s'agit ici de démêler deux processus : la logique de sacralisation par les lieux ; la valorisation juridique et mythologique par la transmission et le déplacement physique et institutionnel des titres

eux-mêmes. Ce chapitre nous conduit finalement au cœur du XIX^e siècle, à travers la patrimonialisation du Trésor des chartes par la Révolution française.

Par le truchement de la figure du trésor, ce moment « XIX^e siècle » est celui de l'invention des archives, en tant que sources privilégiées de justification, et bientôt d'écriture, de l'histoire nationale. Ce livre-recueil s'achève donc aux prémices réversibles de l'enquête, alors que la mythologie médiévale fondatrice se déploie dans les discours et les revendications institutionnelles des services d'archives et de bibliothèques d'État contemporaines, formes à la fois concurrentes et complémentaires d'un même dispositif d'articulation symbolique entre le pouvoir de l'écrit et les écrits du pouvoir.

Longtemps hors d'atteinte de la logique administrative de l'État, le puissant écho contemporain – c'est-à-dire patrimonial – du trésor des écrits du pouvoir soulève *in fine* un paradoxe et pose une redoutable question, qui traverse en fait l'ensemble de ce livre : à quelles conditions peut-on parler « d'archives » du pouvoir au Moyen Âge ? Le pouvoir médiéval, pas moins que celui d'aujourd'hui, n'est-il pas, sans cesse et sans fin, une manière de gouverner et d'administrer à la fois *par* et *contre* l'écrit, *pour* et *contre* les archives ?

Composition : Le vent se lève...

Retrouvez tous les ouvrages
de CNRS Éditions
sur notre site

www.cnrseditions.fr